

Le 18 septembre 2013

Sous toutes réserves

Par courriel électronique et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800, Square Victoria
Montréal (Québec) H3C 1E8

**Demande d'approbation du taux de rendement des capitaux propres et du mécanisme de traitement des écarts de rendement
DOSSIER RÉGIE : R-3842-2013**

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (**HQT**) et de distribution d'électricité (**HQD**), a pris connaissance des argumentations écrites des participants au dossier mentionné en rubrique.

HQT et HQD demandent à la Régie la permission de déposer une courte réplique à certains arguments soulevés par des participants, dans un délai de deux jours ouvrables de la décision autorisant un tel dépôt.

Dans sa lettre du 8 août dernier, la Régie fixait au 13 septembre 2013 le dépôt de l'argumentation écrite de l'ensemble des parties intéressées, se réservant la possibilité d'évaluer « par la suite s'il y a lieu d'émettre des instructions additionnelles ». La présente demande s'inscrit dans le cadre de cette réserve.

Cette réplique permettra à la Régie d'avoir en mains l'ensemble des positions et arguments pertinents pour juger de la question préliminaire, en reconnaissant à HQT et HQD leur droit à une réplique en qualité de demandeurs.

Veillez agréer, chère consœur, nos salutations les meilleures.

(s) Éric Dunberry

Éric Dunberry
ED/jb

Copies : Me Marie-Christine Hivon, Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Me Yves Fréchette, Directeur – Affaires juridiques Transport et Distribution